



HÔTEL DE VILLE - Place Georges Clemenceau - 99 Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
☎ 03.86.87.62.00 ✉ accueil@villeneuve-yonne.fr

Villeneuve-sur-Yonne, le 29 mai 2026

Affaire suivie par Christelle CHANOINE

Objet : Convocation du Conseil municipal – Élections des délégués pour les sénatoriales

Madame, Monsieur,

En application de l'arrêté préfectoral du 22 mai 2026 portant convocation des conseils municipaux pour désigner les délégués en vue des élections sénatoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil municipal qui se tiendra le

**Vendredi 5 juin 2026 à 19h30,
Salle du Conseil**

Cette réunion, dont la date est impérative et définie par l'arrêté précité, a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 de 8h30 à 17h30.

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral PREF/DCL/BRE/2026/345 du 22 mai 2026, l'arrêté préfectoral PREF/DCL/BRE/2026/0422 modifiant l'article 3 de l'arrêté du 22 mai 2026 ainsi que la circulaire du Ministère de l'Intérieur détaillant les modalités de cette désignation.

Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jour du scrutin.

Vous trouverez en pièce jointe le formulaire de déclaration de candidature qui peut également servir de bulletin de vote. Je vous précise que toutes les rubriques surlignées en jaune doivent être renseignées sous peine de nullité de la liste. En outre, les listes de candidats doivent être paritaires et composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Elles peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Pour Villeneuve sur Yonne, 15 délégués titulaires et 5 suppléants seront à élire.

Vous disposez de la faculté de donner pouvoir à un conseiller de votre choix en cas d'absence.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,

Nadège NAZE

